



Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle. Il a pour but de vous informer sur vos droits.  
 > Sa lecture attentive vous évitera des désagréments.



## BESOIN D'ASSISTANCE ? LA MUTUELLE ET RMA SONT LA !

Votre mutuelle vous fait bénéficier de prestations encore toujours plus étendues.

**Une équipe à votre écoute :** Faire face à la maladie ou à une situation professionnelle difficile est parfois compliqué à gérer. Mutuelle-Eiffage-Energie-Assistance vous propose, si vous en exprimez le besoin, une ligne d'écoute assurée par une psychologue clinicienne afin de vous soutenir dans la difficulté.



**Vous êtes couvert même en cas d'une hospitalisation en ambulatoire :**



Le service d'assistance de la Mutuelle Santé Eiffage Energie vous accompagne également en cas d'hospitalisation en ambulatoire à travers la mise en place de prestations d'assistance telles que de l'aide à domicile, des prestations de bien-être et de confort, la garde de vos enfants, la garde de personnes dépendantes à charge ou encore la garde de vos animaux de compagnie.

**Vous accompagnez ou soutenez vos proches au quotidien : « Aide aux aidants »**

Face aux aléas de la vie, chacun d'entre nous peut être confronté aux besoins de soutien de ses parents, de son conjoint ou d'un proche en perte d'autonomie ou en état de dépendance.

L'aide aux aidants familiaux...  
 ...car il n'est pas toujours évident d'aider un proche



Le soutien que vous leur apportez fait de vous un aidant à part entière. C'est pour cela que le service d'assistance de la

mutuelle vous accompagne au quotidien pour vous aider à tenir ce rôle de la meilleure façon.

Ainsi, vous serez écoutés, aidés, soutenus pour gérer cette situation et un panel très large de prestations d'assistance pourra vous être proposé (formation, matériel paramédical, médiation, frais d'inscription à une association, hébergement temporaire, aide à domicile) en fonction des besoins et de la situation...

L'ensemble du pôle psycho-social du service d'assistance de la mutuelle Santé Eiffage Energie est à votre disposition pour faire un bilan complet de la situation et vous accompagne dans ce rôle d'aidant.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail ([mutuelle.sante@eiffage.com](mailto:mutuelle.sante@eiffage.com))

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au 09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**Ensemble, nous trouverons une solution.**

### MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008  
 93213 La Plaine St Denis cedex  
 Tél. 01 55 87 53 00  
 Fax : 01 55 87 53 05  
 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
[mutuelle.energie@eiffage.com](mailto:mutuelle.energie@eiffage.com)  
[www.mutuelle-eiffage-energie.fr](http://www.mutuelle-eiffage-energie.fr)



## IMPORTANT

NOEMIE INFO...NOEMIE INFO... NOEMIE

### Tiers-payant

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.



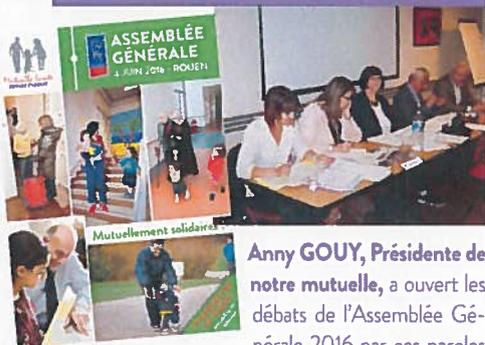
Nous vous rappelons que seuls les décomptes portant la mention « **décompte transmis à la Mutuelle** » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle (document original, pas de photocopie, ni de scan)

## CONTACTS

Les lignes téléphoniques de la mutuelle étant **très souvent encombrées**, nous vous conseillons de réserver vos appels téléphoniques **aux cas d'urgence**. Par contre, n'hésitez pas à nous contacter par télécopie (01 55 87 53 05) ou par mail [mutuelle.energie@eiffage.com](mailto:mutuelle.energie@eiffage.com)

# Le 4 juin, ROUEN, notre port d'attache !

Mesdames, Mesdemoiselles Messieurs,  
Je vous souhaite une cordiale et chaleureuse bienvenue à cette Assemblée de Rouen dont l'histoire est vivante dans nos mémoires (...).  
Je vous souhaite donc une excellente assemblée.



Anny GOUY, Présidente de notre mutuelle, a ouvert les débats de l'Assemblée Générale 2016 par ces paroles

de bienvenue.

Après avoir fait constater le respect des règles habituelles, elle poursuit :

« **E**n préambule de notre rapport annuel, je voudrais dire quelques mots à propos de notre ami Laurent MASSON, décédé une semaine après notre conseil d'administration de Novembre dernier. Il était administrateur depuis 2006 et sa participation a toujours été appréciée dans le cadre de notre Mutuelle. Nous avons tous été très touchés par sa disparition et nous avons une pensée pour ses enfants, ainsi que pour sa famille »

L'exposé de la Présidente a porté sur la **directive européenne - Solvabilité 2** qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

« Nous sommes suivis régulièrement par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui est un organisme disposant, d'un pouvoir de contrôle, de police administrative susceptible de prendre des sanctions, en cas de non application des directives ».

L'importance de nos réserves nous a permis de répondre au premier point sans aucune difficulté, tout en réajustant notre gestion en fonction des demandes de l'ACPR.

La présidente enchaîne ensuite sur l'application du **tiers payant par les médecins**.

« C'était pourtant bien parti !!!

Toutefois, nous avons pris connaissance de la censure, par le Conseil Constitutionnel, des dispositions de la généralisation du tiers payant pour le paiement de la part complémentaire ».

Elle évoque les **élections professionnelles** qui se sont déroulées en 2015 dans les différentes entreprises d'Eiffage Energie.

« Chaque élection renouvelle le choix des nouveaux élus en ce qui concerne la mutualisation auprès du Comité Central.

Que l'on fasse partie des instances représentatives du personnel, de l'encadrement, des salariés ou bien-sûr des membres de la mutuelle, notre objectif doit être,

avant tout de redonner de la confiance et de développer un esprit de partage ».

**Florence MASSIAS, secrétaire du conseil d'administration**, donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année passée, Anny GOUY et Florence MASSIAS donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Aucune question n'étant posée sur le rapport moral, il est proposé à **Delphine MAÎTRE, trésorière**, d'exposer le rapport financier de l'exercice 2015.

Les chiffres clés de l'année passée ainsi que le budget prévisionnel 2016 sont présentés et commentés.

Une question est posée sur l'augmentation du poste « contribution sociale » en 2015.

Le responsable administratif répond : « Cette contribution correspond à un versement de la mutuelle au profit des régimes sociaux des travailleurs indépendants. Cette augmentation est due au provisionnement de ce poste cette année alors qu'il ne l'était pas les années précédentes ».

**Mathias DUROUX, expert comptable**, apporte des précisions sur l'exposé de Delphine MAÎTRE et présente son rapport annuel. Il précise que la mutuelle a un très bon niveau de solvabilité et qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur sa santé financière.

**Sandrine HAYEZ, secrétaire adjointe**, donne lecture du rapport de la commission de contrôle qui se conclut en ces termes : « Lors de nos opérations de vérifications, tous les documents réclamés nous ont été fournis. Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de la mutuelle est saine.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ».

Ensuite, Delphine MAÎTRE donne lecture des rapports des commissaires aux comptes du Cabinet Ernst & Young :

« En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L114-17 du Code de la mutualité ».

Aucune question n'étant posée, la Secrétaire propose de passer aux résultats des différents scrutins.

**Valéry PENEL-CAPELLE, Vice-Président**, proclame donc les résultats.

La participation est de 52,28 % et le quorum est atteint.

Pour la première résolution, 4 193 adhérents approuvent les comptes et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion contre 568.

Le crédit de 195 000 € pour le versement de prime de naissance, d'indemnités décès et de secours exceptionnels est accepté avec 4 216 voix pour et 559 voix contre.

Les modifications aux statuts et au règlement mutualiste sont ratifiées par 4 103 votes favorables contre 651 votes défavorables.

Le pouvoir de modifier les taux de cotisations, si nécessaire, est accordé par 3 946 « OUI » et 802 « NON ».

Les quatre résolutions sont donc adoptées à une très large majorité et Valéry PENEL-CAPELLE remercie les adhérents de la confiance qu'ils ont témoignée à l'égard du Conseil d'Administration en répondant favorablement aux différentes résolutions proposées.

Les 13 candidats au poste d'administrateur sont élus :

Alain CAPITAINE	4 880 voix	élu pour 4 ans
Patrick ROESCH	4 879 voix	réélu pour 4 ans
Jean-Charles PACHE	4 877 voix	réélu pour 4 ans
Colette KOZIOL	4 876 voix	réélue pour 4 ans
Michèle GROSSET	4 875 voix	élue pour 4 ans
Laurence QUERE	4 875 voix	élue pour 4 ans
Alain LE GALL	4 873 voix	réélu pour 4 ans
Isabelle LEVASSEUR	4 873 voix	élue pour 4 ans
Valéry PENEL-CAPELLE	4 870 voix	réélu pour 4 ans
Pascal GRUNER	4 867 voix	élu pour 4 ans
Patrick PICOULEAU	4 858 voix	réélu pour 4 ans
Alain BARRES	4 850 voix	élu pour 4 ans
Aïsa RAMDANI	4 832 voix	élu pour 2 ans

Les 5 candidats à la commission de contrôle statutaire sont élus pour 2 ans :

Nicole MILLE	4 892 voix
Daniel HERMETZ	4 877 voix
Driss ABOURRIF	4 873 voix
Francis MICHELET	4 862 voix
Sandrine LE MEUR	4 857 voix



**Jean-François BENARD, Directeur d'Eiffage Energie Normandie**, est invité par la Présidente à s'exprimer :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Je suis à la fois honoré d'avoir été invité et heureux d'assis-

ter à l'assemblée générale de notre mutuelle ici au Mont-Saint-Aignan.

Cette année, vous avez choisi la Normandie enfin réunifiée et notamment Rouen que vous aurez, je l'espère l'occasion de visiter.

Quelques mots, forcément empreint de chauvi-

nisme, sur notre belle région et ses habitants que je pense bien connaître. En effet, je suis né à Rouen, ai toujours été salarié d'entreprises normandes et suis également impliqué dans le milieu associatif local.

Les Normands sont des gens courageux, capables de travailler sérieusement sans se prendre pour autant au sérieux et la conjoncture économique dégradée qu'ils doivent affronter ne leur fait pas peur. Vous connaissez la citation décrivant le Normand comme quelqu'un d'hésitant : « ptète ben qu'oui, ptète ben qu'non ».

Pour ma part, je crois surtout que son attachement profond à ses racines, à son histoire, l'amène parfois à confondre importance du passé et difficulté à se projeter dans l'avenir.

Mon principal objectif a toujours été de réunir pour profiter au maximum de la multiplicité de nos activités, de la diversité de chacun et de la mutualisation des moyens.

Mutualisation des moyens au profit du plus grand nombre, n'est-ce pas le rôle d'une mutuelle et notamment de la nôtre ? Effaçant toute notion de catégorie socio-professionnelle et créant un lien intergénérationnel indispensable au renouvellement de ses membres, le système mutualiste est l'un des derniers à porter haut la notion d'égalité de traitement entre tous.

Puisant ses moyens dans le collectif, elle génère ce lien discret et pourtant indispensable à ce que chacun puisse sereinement affronter les petits comme les gros pépins de la vie.

Je suis persuadé que ce lien fort et rassurant qui unit les adhérents est la pierre angulaire de l'institution, le fondement qui fait que la mutuelle n'est jamais remise en cause. Un consensus existe sur ce sujet et vous aurez, j'espère compris, que ce n'est pas moi qui le remettrait en cause.

Pour conclure, je tiens à saluer votre investissement en qualité d'administrateurs, remercier ceux qui ont décidé de ne pas se représenter dont certains élus depuis des années et souhaiter bon courage aux nouveaux élus.

Enfin, je ne peux conclure mes propos sans évoquer la mémoire de Laurent MASSON, salarié élu d'Eiffage Energie Haute Normandie et membre de votre conseil d'administration qui nous a brutalement quittés le 29 novembre 2015. Vous le connaissez mieux que moi, mais je garde le souvenir d'un homme passionné, parfois même révolté, hyper actif et empreint d'une grande générosité. Je pense à la fierté et à la joie qu'il aurait eu à participer à cette assemblée générale ici à Rouen ».

**Gilles LETORT, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. Eiffage Energie,** prend la parole

« Bonjour à tous, Je partage l'éloge faite pour Laurent Masson, car c'est un ami et un camarade qui nous a quittés.



Bien-sûr la crue soudaine de la Seine fait « la une » de l'info mais au fond c'est la loi travail qui est au cœur de nos préoccupations. Par les nombreuses mobilisations dont celle interprofessionnelle du 14 juin au moment où la loi reviendra devant l'assemblée nationale mais pour nous c'est bien le sens de l'évolution de notre société.

Chômage, réduction d'emploi, rupture conventionnelle tout est fait pour réduire l'effectif et en particulier celui des ouvriers qui pénalise nos Comités d'entreprise et la mutuelle.

Notre mutuelle a 103 printemps et elle est toujours en forme malgré de lourdes craintes sur son avenir. Les évolutions législatives, la pression et le lobby des assureurs largement entendus par nos gouvernants en Europe comme en France tentent de pulvériser à terme les mutuelles comme les nôtres. Défendre nos acquis, défendre la solidarité intergénérationnelle, démontrer la justesse de notre modèle face à l'individualisme est un combat permanent.

La Cour de Cassation vient de confirmer le jugement de la Cour d'Appel sur l'existence de l'unité économique et sociale. C'est une bonne nouvelle mais ne baissons pas la garde. La division, le repli sur soit sont autant de risques.

21 mars 1946, 21 mars 2016, 70 ans de solidarité avec la mise en place du CCE de Forclum d'abord et d'Eiffage énergie ensuite. Cette période fut émaillée de combats et de résistance mais aussi de mobilisation du personnel. C'est une constante : mobiliser les salariés est notre seule bouée de sauvetage, c'est l'urgence maintenant.

Alors, il faut anticiper les mauvais coups, tenter de maintenir ce haut niveau social quand beaucoup abandonne le combat.

Des discussions existent sur l'avenir de la mutuelle, il faut le dire : pas d'affolement ! Des discussions sur l'évolution sont obligatoires et nécessaires. L'objectif est de préserver l'essentiel dans un environnement où les trahisons de celles et ceux qui osent dire nous représenter et qui nous gouvernent sont nombreuses. Nous sommes à la croisée des chemins entre loi travail et démantèlement de nos systèmes solidaires. Les ravages des adeptes du libéralisme ouvrent grande la porte des désillusions et des rancœurs.

La mutualité française, comme nous se doit de réagir pour empêcher la mainmise des banques et des assurances sur nos mutuelles. Renforcer les prérogatives des comités d'entreprises, développer de nouveaux soins comme l'ostéopathie ou la prise en charge des implants peut être la démonstration d'une mutuelle au service des salariés adhérents.

Le Comité Central d'Entreprise a déjà démontré son attachement à la défense de notre modèle social solidaire, nous espérons pouvoir rapidement présenter une initiative pour fêter notre 70<sup>e</sup> anniversaire.

Nous aussi, nous savons anticiper quand on le peut ou tirer les enseignements des difficultés rencontrées. C'est le sens de notre volonté de fédérer les comités d'établissement et le CCE au sein d'une association qui détiendra le patrimoine actuel des CE gérés par

le CCE et développer de nouvelles destinations de vacances. Là encore, la solidarité est la règle comme la transparence et l'égalité de traitement.

Les adhérents comme les membres du conseil d'administration peuvent être assurés que le CCE et ses élus des CE sont à leur côté et mobilisés pour la défense de notre modèle social.

Défendre l'emploi, lutter contre la sous traitance low-cost, défendre nos métiers et nos emplois est une nécessité. Pour cela, l'unité et la fin des divisions est un préalable à la victoire. Chacun doit prendre ses responsabilités et faisons attention de l'utilisation que nos adversaires peuvent faire de nos divisions.

Conservons l'espoir et la perspective d'une mutuelle et d'un modèle social au service des salariés de l'entreprise.

Merci pour le boulot réalisé par le conseil et le service administratif.

Le combat continu pour défendre notre modèle social ».



La Présidente conclut l'assemblée générale en ces termes :

« Il me semble bien que, depuis la naissance de notre mutuelle, il ne soit jamais arrivé que six administrateurs quittent le Conseil d'administration en même temps. Même si nous ressentons une certaine nostalgie, il nous faut accepter le fait que le temps passe et que la nouvelle vague remplace la précédente.

Aujourd'hui, des compagnons de longues dates arrêtent leur mandat et nous souhaitons par la remise d'un petit présent, leur manifester notre amitié et notre reconnaissance pour leur travail au sein de notre équipe leur persévérance et le temps qu'ils ont offert au service de leurs collègues. Je tiens tout particulièrement à les remercier pour la confiance et le soutien qu'ils nous ont apporté, surtout dans les moments difficiles où les décisions à prendre n'étaient pas simples. Je voudrais remercier, en compagnie de Delphine MAÏTRE et de Valéry PENEL-CAPELLE, Jean-Yves BELLEC, Florence MASSIAS, Jean MASSON, Nicole MILLE, Claudine DE FILIPO et Louis DUFOUR.

Alors, merci à toutes et à tous en espérant que nous nous reverrons souvent à l'occasion des assemblées générales.

A bientôt »



## RAPPEL OPTIQUE



**ENFANTS**  
UNE FOIS PAR AN\*,  
un forfait de 220 euros\*\*  
maximum  
\*\* doit être 80 € max pour la monture



**ADULTES**  
UNE FOIS TOUS LES 2 ANS\*,  
un forfait multifocal 550€\*\*  
ou  
un forfait unifocal 350€\*\*  
\*\* maximum dans 120 € max pour la monture

\* de date à date

## OPTIQUE SANS RESTE À CHARGE

Nos partenaires, par convention, doivent vous proposer une offre correspondant à vos besoins sans reste à charge. N'hésitez pas à leur réclamer.



NOUS  
PARTENAIRES :

vision plus  
OPTICIENS

Lynx OPTIQUE



## DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 14) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 6 mois à partir du remboursement par la S.S. Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle. Devant la multiplication du nombre d'envois tardifs (jusqu'à 3 ans, pour certains) le Service administratif appliquera cette règle « des 6 mois » avec rigueur.

<http://www.mutuelle-eiffage-energie.fr>

**Mutuelle Santé EIFFAGE ENERGIE**

Mutualité Française, la santé en toute confiance

La mutuelle a changé de nom: **Mutuelle Santé Eiffage Energie**

Pour vos questions de santé  
**Des réponses d'experts**

**Mutuelle Santé Eiffage Energie**  
117 rue du Landy  
B.P. 80005  
93213 - La Plaine Saint-Denis Cedex

Téléphone: 01 53 87 53 00  
Télécopie: 01 56 87 53 05

## Un site à votre service :

- éditer votre carte d'adhérent
- prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- connaître nos partenaires, consulter vos remboursements

**TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC**

## ⓘ NE PAS OUBLIER

En cas de déménagement, n'oubliez pas de nous faire part de votre nouvelle adresse. Lorsque vous changez de compte bancaire, d'adresse mail ou de caisse de sécurité sociale, vous devez le signaler au service administratif.

Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle.

## PRESTATIONS MUTUELLE 2016

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins	70%	300%	370%
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins <b>NON</b> signataires du Contrat d'Accès aux Soins	70%	155%	225%
Analyses	60%	300%	360%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds		18 €	
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire Plafonnée à 2500 € par an	70%	500%	570%
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%
Pharmacie	15%	85%	100%
Vaccin anti-grippe		8 €	
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Hospitalisation - Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins signataires du Contrat d'Accès aux Soins	100%	300%	400%
Hospitalisation - Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins <b>NON</b> signataires du Contrat d'Accès aux Soins	100%	125%	225%
Forfait journalier		18 € / jour	
Chambre particulière (sauf maternité) (45 jours par an)		60 € / jour	
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)		20 € / nuit	
Prothèse auditive (avec un minimum de 1000 € par oreille et par an)	65%	235%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la S.S.	60%	0	60%
Enfants : forfait optique 1 fois par an de date à date		220 € maxi	doit être 80 € max pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) 1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi	doit être 120 € max pour la monture
Forfait optique multifocal (1)		550 € maxi	doit être 120 € max pour la monture
Lentilles non remboursées par la S.S. (1)		2 factures par an de 75 € maxi	
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale forfait transport et hébergement (2)	65%	35%	100%
Prime de naissance		325 €	
Décès adhérent		1144 €	
Décès conjoint ou enfant (versé à l'adhérent)		310 €	
Décès conjoint ou enfant (versé à la personne ayant réglé les frais d'obsèques)		230 €	
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%

Les franchises prévues par le Code de la sécurité sociale ne sont pas prises en charge afin de respecter les dispositions relatives aux « contrats responsables ».

(1) Forfait lentilles non cumulable avec un forfait optique la même année civile

(2) Si pris en charge par la sécurité sociale

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun rajeunissement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.